



MINISTÈRE DE LA CULTURE

Liberté
Égalité
Fraternité

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris, le 29/06/2020

LE MINISTÈRE DE LA CULTURE PUBLIE SUR SON SITE INTERNET LE BILAN 2019 DE L'ACTIVITÉ DE LA COMMISSION NATIONALE DU PATRIMOINE ET DE L'ARCHITECTURE ET DES COMMISSIONS RÉGIONALES DU PATRIMOINE ET DE L'ARCHITECTURE.

Consultée sur de nombreux projets en 2019, la CNPA a rendu 170 avis au cours de 23 séances. Parmi les dossiers examinés, peuvent être cités :

- 14 avis pour la protection de sites patrimoniaux remarquables (villes, villages, quartiers, etc.) ;
- 26 avis pour la protection d'immeubles au titre des monuments historiques (immeubles bâtis, grottes ornées, parcs et jardins, etc.) ;
- 75 avis pour la protection d'objets ou d'ensembles mobiliers au titre des monuments historiques (objets d'art, patrimoine industriel, scientifique ou technique, instruments de musique, etc.).

Héritière de la Commission des monuments historiques instituée en 1837, la Commission nationale du patrimoine et de l'architecture (CNPA) incarne depuis ses débuts la volonté publique de mener une politique nationale ambitieuse en matière de patrimoine et d'architecture.

La CNPA est présidée par Jean-Pierre Leleux, sénateur des Alpes-Maritimes, et composée de représentants de l'État, de représentants d'associations et de fondations œuvrant en faveur du patrimoine, de personnalités qualifiées et d'élus nationaux et locaux. Elle compte ainsi 225 membres, répartis en sept sections ayant chacune son domaine d'expertise.

Les travaux de la CNPA s'articulent avec ceux des commissions régionales du patrimoine et de l'architecture (CRPA) instituées dans chacune des régions.

Le bilan de ces commissions illustre les actions menées sur l'ensemble du territoire national par chacun des membres de ces commissions et par les services du ministère de la Culture : direction générale des patrimoines et directions régionales des affaires culturelles.

« La CNPA fait ainsi figure de référence pour la protection, la conservation, la restauration et la valorisation des monuments historiques et des sites patrimoniaux, mais également pour les grands projets de création architecturale, artistique ou paysagère dans les monuments et sites les plus emblématiques. Les débats qui l'animent en font une institution culturelle de premier plan en France », se félicite Franck Riester, ministre de la Culture.

Pour consulter le bilan et en savoir plus sur la CNPA et les CRPA :

<https://www.culture.gouv.fr/Sites-thematiques/Monuments-historiques/Acteurs-et-partenariats/Commissions/La-Commission-nationale-du-patrimoine-et-de-l-architecture>

<https://www.culture.gouv.fr/Sites-thematiques/Monuments-historiques/Acteurs-et-partenariats/Commissions/Les-commissions-regionales-du-patrimoine-et-de-l-architecture>

Ministère de la Culture

Délégation à l'information
et à la communication
Mél : service-presse@culture.gouv.fr
www.culture.gouv.fr/presse